







CAMBOULIVES Alexandre – La Baraque de Labit 12800 Quins –e-mail : cd12karate@gmail.com

# CHALLENGE du CONSEIL DEPARTEMENTAL de l'AVEYRON

**COMBATS 2023-2024** 

## **POUSSINS à SENIORS**



Dimanche 21 janvier 2024

- RODEZ - *DOJO municipal Raymond Saqué* 

## INFORMATIONS -REGLEMENT (Veuillez en prendre connaissance)

Cette compétition est ouverte aux catégories **POUSSINS à SENIORS (masculins et féminines) en individuels, ayant au moins 2 années de licences.** 

#### **ATTENTION!**

Le passeport sportif doit être impérativement détenu le jour de la compétition, si vous souhaitez aller en compétition Zone Midi-Pyrénées, Occitanie etc.

<u>Pour les karatékas en cours d'examen de ceinture noire</u>, cette compétition officielle permettra d'obtenir des points UV pour les passages de grades voie compétition.

Veuillez en informer les responsables lors de la présentation à votre inscription.

La réglementation concernant la durée, le comptage des points et pénalités se fera comme dans le règlement fédéral (FFKDA).

Le contrôle du passeport sportif s'effectue au moment de la pesée.

La pesée est effectuée, aux horaires indiqués dans le programme de la compétition, sous le contrôle d'un(e) officiel(le) désigné(e) par le responsable de la compétition.

Le compétiteur doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur (trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Pour les catégories, poussins, pupilles, benjamins, minimes, cadets :

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

Pour les catégories juniors, espoirs et seniors

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur (trice), si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur (trice) est inscrit.

Les protections et équipements obligatoires pour les catégories Poussin(e)s, Pupilles, Benjamin(e)s seront:

Gants rouge et bleu / Protèges-pieds rouge et bleu / Casques rouge et bleu / Protège tibia / Plastron rouge et bleu / Coquilles (garçons) / Protège dent (adapté en cas appareil dentaire).

#### Les protections et équipements obligatoires pour les catégories <u>Minimes à Seniors</u> seront:

Gants rouge et bleu / Protèges-pieds rouge et bleu / Protège-tibia / Protège-dents / Coquilles (garçons) / Protèges-seins (filles) / Casque et plastron réversible en catégorie minimes.

Conformément à la réglementation, les bracelets, boucles d'oreilles, chaînes et bijoux (percings, bagues, etc..) <u>sont interdits.</u>

Un superviseur, désigné par le président du C.D. pour le jour de cette compétition, aura comme tâche essentielle de contrôler tout manquement à la réglementation (contacts, tenue vestimentaire, attitude sportive, comportement de l'arbitrage). Il sera en droit, en concertation avec le responsable de l'arbitrage et le président du CD, d'intervenir dans le déroulement de la compétition pour recadrer et si nécessaire interrompre la compétition.

#### **RECOMPENSES**

Les récompenses seront:

- 1 médaille aux 3 premiers (1 seule place de 3 ème) de chaque catégorie.
- 1 diplôme à chaque compétiteur.
- 1 coupe au club ayant le plus grand nombre de points (or= 10 points, argent= 5 points et bronze= 3 points). (si égalité de points, un combat supplémentaire dans une catégorie où sont représentés les 2 clubs tirée au sort les départagera).

#### INSCRIPTION SUR INTERNET ET SUR LE TABLEAU EXCEL

A renvoyer à : cd12karate@gmail.com

### Avant le 14 janvier 2024

Aucune inscription ne sera prise le jour de la compétition.